

Communiqué de Presse

Le 20 juin 2025

« Semaine du nautisme » : une politique départementale engagée en faveur des pratiques nautiques sur le territoire

Le soutien apporté par le Département de la Charente-Maritime à l'événement « La Semaine du Nautisme » illustre pleinement sa volonté politique de promouvoir et de valoriser les pratiques nautiques sur son territoire. Ce choix stratégique s'inscrit dans une démarche de valorisation d'un secteur qui constitue un marqueur fort de l'identité maritime locale, avec encore 350 000€ inscrits au budget primitif 2025.

La Charente-Maritime, avec ses 470 km de côtes, ses ports emblématiques et ses nombreuses entreprises liées à la filière nautique, est l'un des départements les plus dynamiques de France dans ce domaine. Le nautisme y représente un levier économique majeur, avec une activité qui rayonne tant sur le plan local qu'à l'international. En soutenant cette manifestation, le Département affirme son engagement en faveur d'un secteur porteur d'emplois, d'innovation et d'attractivité touristique, tout en encourageant l'accès de toutes et tous aux activités nautiques.

L'engagement du Département en faveur des sports nautiques

L'engagement du Département en faveur des sports nautiques est ancien, et très conséquent. **En 2025, malgré ses contraintes budgétaires, le Département a maintenu à hauteur de 75 % notre niveau de soutien aux projets et dispositifs en direction des jeunes.**

Activités nautiques sur les plans d'eau intérieurs à destination des collégiens :

Les activités nautiques étant plus facilement accessibles aux jeunes qui vivent à proximité de la côte, le Département propose aux établissements scolaires éloignés du littoral, dans le cadre du Plan départemental « Agir pour la jeunesse », la possibilité d'inscrire l'activité voile dans leur projet pédagogique dans les sites navigables de la Charente-Maritime (Montendre, Jonzac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Thors, Chaniers, Port-d'Envaux). Cette mission est confiée aux Comités départementaux de voile et de canoë-kayak, en concertation avec les représentants locaux et l'Éducation Nationale.

Cette action permet à environ 2 000 jeunes (écoles et collèges) de découvrir les sports nautiques chaque année, selon les modalités suivantes :

- Participation des collectivités locales au fonctionnement, pour les écoles primaires, à hauteur de 15 € par classe et par séance.
- Aucune participation n'est demandée aux collèges.

Aide au Pôle France Voile

Subvention de fonctionnement pour l'entraînement des coureurs, l'accueil permanent des séries 470, RSX, Laser, Finn, Nacra 17 et le Pôle espoir voile.

Aide au Centre Excellence Voile

Subvention de fonctionnement pour la formation des jeunes skippers course au large (Figaro et Mini)

Ecole de voile de Port Maubert

Subvention de fonctionnement à l'école de voile, permettant d'accueillir près de 3 600 jeunes de Haute Saintonge chaque année.

Organisation de manifestations nautiques

Aide aux associations, communes ou groupement de communes pour l'organisation d'une manifestation nautique. 19 manifestations soutenues par le Département en 2024.

Bourse sportive

Aide attribuée aux sportifs inscrits sur la liste ministérielle « Sportif Haut Niveau » et licencié dans un club en Charente-Maritime.

CONTACT PRESSE : **Vanessa CHARTREUX**

vanessa.chartreux@charente-maritime.fr | 05 46 31 76 10 | 06 45 86 35 63

Communiqué de Presse

Le montant est calculé selon 2 critères : la catégorie d'inscription et le meilleur résultat de la saison N-1. En 2025, le Département soutient 16 sportifs dans les disciplines nautiques.

Voile Haut Niveau :

Subvention d'investissement versée au Comité Départemental de Voile pour l'acquisition de matériel de voile destiné aux sportifs de haut niveau figurant sur les listes agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et aux espoirs fédéraux figurant sur les listes établies par la Fédération Française de Voile. La mise à disposition de ce matériel fait l'objet d'une convention signée entre le Département et le Comité Départemental de Voile.

Matériel nautique pour les clubs :

Aide aux clubs d'activités nautiques pour l'acquisition de matériel nautique, allouée après consultation des Comités départementaux concernés (aviron, canoë kayak, char à voile, ski nautique, surf, voile), égale à 50 % maximum du coût TTC justifié.

En 2025, 31 clubs bénéficient de l'aide départementale (28 clubs en 2024).

Résultats récents :

JO de Paris 2024 : le Département a accompagné 3 sportifs de Haut Niveau licenciés en Charente-Maritime lors des JO de Paris :

- Clément PEQUIN (voile)
- Charline PICON et Sarah STEYAERT (voile) (2 Médailles de bronze)

Vendée Globe :

En partenariat avec le Centre Excellence Voile, le Département a accompagné deux athlètes dans le cadre du dernier Vendée Globe : Yannick BESTAVEN et Violette DORANGE.

La gestion de l'accès au ponton est assurée par le Centre d'Excellence Voile, lui-même, soutenu financièrement par le Département.

Concernant les perspectives d'aménagement portuaire, le Département a informé la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qu'il ne serait pas en mesure, au regard de ses contraintes budgétaires actuelles, de financer de nouveaux investissements. Il a toutefois réaffirmé sa volonté d'accompagner les projets structurants en mettant à disposition son ingénierie, notamment dans le cadre d'un éventuel projet visant à accroître la capacité d'accueil du port pour les bateaux de course au large.

Le Département accompagne les Collectivités pour la réalisation d'équipements sportifs :

La Flotte (en 2024) : aménagement de l'école de voile. Subvention de 37 024 €.

Angoulins (en 2024) : reconstruction de la base nautique. Subvention de 250 000 €.

Châtelailon-Plage (en 2023) : réhabilitation de l'arrière-port (le centre nautique) : 250 000 €.

La Rochelle (en 2023) : création de la plateforme nautique aux minimes. Subvention de 253 380 €.

En 2025, une aide a été accordée à Aytré pour l'installation de modulaires pour le pôle nautique (26 604 €).

Des aménagements pour la course au large de Chef de Baie à La Rochelle

Le Département a contribué à l'installation d'un ponton destiné à accueillir deux bateaux de la classe IMOCA, un projet d'un montant total de 502 000 €, financé à hauteur de 50 % par la collectivité en 2024.

Au-delà de son soutien financier, le Département a également mobilisé son ingénierie pour accompagner la réalisation de cette infrastructure.